

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

**PRIX DES ABONNEMENTS :**

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

**Gare de Saumur (Service d'été, 15 mai).**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.**

3 heures 13 minutes du matin, Poste.  
9 — 04 — — Omnibus.  
2 — 08 — — soir, Omnibus.  
4 — 13 — — Express.  
7 — 11 — — Omnibus.  
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.**

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).  
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 50 — — Express.  
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.  
5 — 47 — — soir, Omnibus.  
9 — 59 — — Poste.

**PRIX DES INSERTIONS :**

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR, Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>o</sup>, place de la Bourse, 8.

**Chronique Politique.**

Le mouvement des Fenians, traité avec tant de dédain ou de légèreté par une partie de la presse, commence à préoccuper sérieusement l'Angleterre. On écrit à ce sujet de Londres à l'Agence Havas :

« Le gouvernement fera tout son possible pour se concilier l'Irlande ; la question la plus pressante est le mouvement des Fenians en Amérique. Il paraît que les Fenians de ce pays ont complété d'envahir le Canada, et, à moins que le gouvernement des États-Unis n'intervienne, il n'est pas douteux que les provinces anglaises ne soient bientôt envahies. Tout ce qu'on sait jusqu'à ce moment, c'est que les Irlandais résidant en Amérique tiennent des conventions publiques pour ordonner la guerre contre la Grande-Bretagne. »

De nouvelles arrestations ont eu lieu en Irlande.

Le Morning Post engage le comte Russell à ne pas présenter de projet de réforme parlementaire de nature à provoquer une lutte dont l'issue douteuse montrerait l'indifférence du pays au sujet de la réforme.

Le Daily News ne doute pas que le comte Russell ne propose un projet de réforme parlementaire et un projet de réforme de l'Eglise d'Irlande.

Le Morning Star dit que le conseil des ministres, tenu samedi, a été de pure formalité, le comte Russell ayant déjà reçu les promesses de concours de ses collègues.

Le Standard promet au comte Russell l'appui

du parti conservateur, s'il veut s'unir à lui contre les radicaux.

Le Morning Herald dit que le poste de chancelier du duché de Lancastre ne sera pas occupé pour le moment.

Le conseil privé se réunira cette semaine.

Le Times fait l'éloge de l'Empereur des Français à l'occasion du commencement d'exécution donné à la convention de septembre par l'envoi à Civita-Vecchia de frégates destinées à ramener des troupes.

Les dépêches de Florence ne nous annoncent point le résultat des élections faites dimanche en Italie, et ne nous donnent que les quelques noms suivants, en ajoutant que « les autres nominations sont de diverses nuances. » C'est la preuve certaine que l'ancienne majorité y brille surtout par ses défaites.

Ont été élus : à Florence, MM. Ricasoli, Peruzzi, Rubieri et Cipriani ; — à Alexandrie, M. Rattazzi ; — à Ferrare, M. Zini ; — à Alexandrie, le général Bixio ; — à Imola, M. Zaccheroni.

On été réélus : MM. Pepoli, Minghetti, Garibaldi, Pisanelli, Cairoli, San-Donato, Fabrizi, Ricci, Sirtori, Guerrazzi, Malenchini, Allievi, Boggio, Rasponi, Mordini, Bottero, Rora, Cantù, d'Ondes-Reggio, Nicotera, Correnti et Bianchi, Salvagnoli, Gustiniani, Farini, Chiaves et Crispi.

Au milieu de ce mouvement électoral, M. Boggio vient de publier sur son voyage à Rome une brochure que l'Opinione reproduit en entier, dont l'Italie cite de longs fragments, et qui, commentée par toute la presse

italienne, aura sans nul doute un très-grand retentissement. Cette brochure, émanant d'un homme important, et qui appartient au parti libéral, conclut à la nécessité d'une réconciliation, d'une entente entre le royaume d'Italie et le Saint-Siège.

La Patrie annonce que le 59<sup>e</sup> de ligne, en garnison à Rome, est désigné pour prendre passage sur les frégates à vapeur le Labrador et le Gomer. Il se mettra en marche aussitôt après les fêtes de la Toussaint, pour aller s'embarquer à Civita-Vecchia.

Le reste de la brigade dont ce régiment fait partie quittera les États Romains vers le 20 novembre et s'embarquera sur le Mogador et sur l'Eldorado, qui emporteront, en outre, une assez grande quantité de matériel.

Notre corps d'occupation ne comprend plus que trois brigades, qui sont commandées par les généraux de Polhès, Micheler et Ridouel.

La brigade de Polhès partira la première ; la brigade Micheler quittera l'Italie après les fêtes de Pâques, et le général de Montebello, commandant en chef, restera jusqu'au mois de septembre prochain avec la dernière brigade, l'artillerie et le génie.

Pour les articles non signés : P. GODET.

**Nouvelles Diverses.**

On lit dans le Moniteur : S. Exc. M<sup>r</sup> Chigi, nonce du Saint-Siège apostolique, a eu l'honneur d'être reçu dimanche par l'Empereur, au palais de Saint-Cloud, en audience particulière.

— L'Empereur a remis au ministre de la marine et des colonies une somme de 20,000 francs destinée à être distribuée en secours aux victimes de l'ouragan de la Guadeloupe.

— L'Empereur vient de décider qu'une mission scientifique serait chargée d'explorer le Cambodge depuis le lieu où le Mei-Kon prend sa source jusqu'au Thibet, où ce fleuve semble disparaître. On sait que les régions qu'il traverse dans son immense parcours sont pour la plupart inconnues, bien que des ruines découvertes çà et là démontrent qu'une civilisation puissante a existé autrefois dans ces déserts. Il est donc facile de se rendre compte de l'intérêt qui s'attache, au double point de vue historique et géographique, à une entreprise de cette nature.

— Bien que la décroissance du choléra soit officiellement reconnue, l'émigration parisienne n'en continue pas moins. De Versailles, où elle semblait vouloir se confiner, elle s'étend aujourd'hui à trente lieux à la ronde. Rouen, Amiens, Orléans se peuplent chaque jour de nouveaux fugitifs.

M. Octave Feuillet, qui est assez souffrant, est parti pour Orléans, et il est descendu à l'hôtel. Le préfet et l'évêque sont venus lui rendre visite. M<sup>r</sup> Dupanloup a même offert à son collègue de l'Académie un appartement à l'évêché ou, à son choix, à la maison de campagne qu'il occupe une partie de l'année dans l'enceinte du petit séminaire de la chapelle Saint-Mesmin, près d'Orléans.

— Dimanche soir, dit le Courrier de Lyon, un wagon faisant partie du train de marchandises n° 87 et chargé, nous assure-t-on, de tonneaux

**FEUILLETON.**

17

**UN PHILOSOPHE**

(1789-1794),

Par M. MARIN DE LIVONNIÈRE.

(Suite.)

« Point de catégories ! s'écria Gabory qui, soutenu par une nombreuse populace, prit cette fois l'offensive avec hardiesse ; point de catégories, c'est votre mot, citoyen maire ; vous ne voulez pas qu'on dresse des listes de suspects parmi les ennemis notoires de la république, nous ne souffrirons pas qu'on fasse un tirage parmi les patriotes. »

— Il ne s'agit pas de ma volonté, répliqua M. de Méral, mais de celle du conseil, qui couvre tous les actes du passé comme elle couvrira celui-ci. Nous allons voter sur la proposition. »

On procéda au vote. Neuf voix se prononcèrent contre M. de Méral, qui ne fut soutenu que par Le-guilleux et un des siens.

Aux yeux de tout bon juge, la situation du maire était, à partir de cet instant, fortement compromise.

La majorité passait à ses adversaires, et ne lui reviendrait point, selon toute apparence : symptôme grave en temps de révolution, où du pouvoir à l'échafaud il n'y a qu'un pas.

M. de Méral s'en mit peu en peine. L'avis de ses adversaires avait prévalu : il ne chercha plus à opposer la moindre objection. D'ailleurs une affaire plus importante occupait son esprit : l'autorité avait subi la veille un échec, l'insurrection s'était montrée aux portes de Craon, le sang des défenseurs de la loi criait vengeance ; quelles mesures allait-on prendre ?

Egalement résolu à faire son devoir, et à résister aux résolutions extrêmes, M. de Méral souleva cette question. Mais contre son attente, la discussion en fut ajournée. Gabory et Choleau ne songeaient pour le moment qu'à mener à bonne fin leurs projets personnels. Suivant eux, avant de se mettre en campagne, il fallait préparer les moyens d'attaque, nommer un capitaine et réorganiser la garde nationale. Au fond, le taillandier avait hâte de recueillir les honneurs convoités depuis si longtemps, et l'avocat se voyait maître absolu, si l'homme incapable qu'il gouvernait se trouvait une fois à la tête de la force armée.

Pleins, l'un et l'autre, de confiance dans le résultat des élections, ils ne songèrent d'abord qu'à recruter une centaine d'hommes dans les faubourgs. Cette opération demanda deux jours. L'élection fut fixée au troisième. Pas n'était besoin, pensaient-ils, d'aller au scrutin, un vote par acclamation serait plus glorieux pour l'élu. Fabius Choleau avait déjà préparé la harangue militaire qu'il adresserait à ses compagnons d'armes : un remerciement court, quelques éloges de la valeur et de la discipline, puis la citation d'un mot latin qu'il avait lu dans un passage : *Væ victis!* malheur aux aristocrates ! enfin le cri final en l'honneur de la république.

« Tout cela est digne de toi et digne d'eux », lui avait dit Gabory.

Malheureusement les choses ne tournèrent point comme il semblait si naturel de le prévoir. Depuis trois jours on ne s'entretenait, dans les cabarets de la ville, que de « l'infâme d'Assilly » ; on s'étonnait que les chefs du club, après avoir ainsi qualifié l'ennemi des patriotes, le laissassent tranquille et impuni ; on vantait la bravoure modeste de Mousseron. Enfin les têtes se montèrent peu à peu, et quand la garde nationale, réunie sur la place publique, fut invitée à proclamer son nouveau capitaine, ce fut

le nom de Mousseron qui sortit de toutes les bouches.

Gabory se mordit les lèvres, Choleau rangina sa harangue, oublia même de crier : Vive la République ! tous les deux se retirèrent grandement désappointés.

Mousseron n'avait pas brigué le grade qu'on lui décernait, mais il le prit au sérieux. Dès le lendemain, après avoir passé ses hommes en revue, il réunit les sous-officiers comme représentants du corps entier, les consulta, et se rendit ensuite l'organe de leurs vœux près de la municipalité. Ils demandaient qu'on formât un conseil de guerre dans lequel seraient agitées et secrètement décidées les mesures à prendre pour venger l'honneur du drapeau. C'était, disaient-ils, le seul moyen de recouvrer les armes perdues et d'arrêter les insurgés sans s'exposer à une nouvelle défaite. La demande parut à M. de Méral mériter examen : d'un côté, admettre en principe l'existence de ce conseil, c'était constituer deux pouvoirs différents dans la Commune. Certes, les exemples ne manquaient pas en ce temps d'anarchie ; on voyait, aux environs notamment, la garde nationale se mettre en campagne sans ordre et sans contrôle ; tantôt le maire, tantôt le capi-

d'huile de pétrole, chistes et autres liquides très-combustibles, a paru tout-à-coup en flammes près de la gare de Saint-Germain-au-Mont-d'Or. Le feu a pris, en quelques minutes, un tel développement, qu'après avoir arrêté le train en marche on a eu beaucoup de peine à décrocher la voiture incendiée, que l'on a dû laisser entièrement consumer sur place, après avoir fait tous les signaux nécessaires pour prévenir l'arrivée d'autres convois.

Une flamme bleue à la partie supérieure, noire au centre, s'élevait, au dire d'un témoin oculaire, jusqu'à dix mètres de hauteur.

— Un des correspondants de l'Aigle, de Toulouse, qui se rendait à Bordeaux pour visiter l'exposition, raconte cet incident de voyage : On cria : Agen ! vingt minutes d'arrêt, un buffet ! L'air frais du matin ayant aiguisé mon appétit, je m'assis devant une table convenablement servie, ayant à ma droite un de mes compagnons de route, qui compensait l'immobilité où, chemin faisant, il avait tenu sa glotte, en faisant agir avec vigueur ses mandibules et ses dents. Ce mâchardu était un arrière-petit-fils de Protès-le-Phocéan, qui fuyait à tire de locomotive la Canebière et le monstre asiatique.

L'œsophage garni, chacun reprit sa place. Le naturel de la Provence, suffisamment repu — pour être juste, il aurait dû payer un supplément — ne trouva rien de mieux à faire qu'à s'empaletter dans sa couverture et à chercher une distraction dans le sommeil. Mais à peine Morphée venait-il de secouer sur lui ses bienfaisants pavots, que le train s'arrêta et la voix du serre-frein se fit entendre, qui s'en allait criant tout le long du convoi : Colayrac ! Colayrac ! Colayrac !

Ce fut comme un coup de foudre. Notre Marseillais jeta loin de lui ses langes ; il se précipita à la portière, et, du ton le plus accentué, il s'écria : Trouve de l'air ! je veux descendre... Comment, bagasse ! je quitte la rue Saint-Ferréol pour fuir le choléra, et l'on annonce son arrivée dans ce pays ? Conducteur, mettez-moi par terre, que je m'en retourne à Toulouse ! On eut beau expliquer au craintif voyageur que ses craintes étaient sans fondement... que l'erreur provenait... Rien n'y fit : il se fit ouvrir la portière, sauta sur la voie, et nous ne tardâmes pas à l'apercevoir, sa valise à la main, qui rebroussait chemin sur Toulouse.

— On vient seulement de commencer la vendange dans le domaine du Johannisberg. En 1716, ce domaine, aujourd'hui la propriété de la famille de Metternich, échut aux princes abbés de Fulda. Un des princes, qui régissaient de si loin le Johannisberg, oublia, en 1724, d'ordonner que l'on procédât à la vendange.

Les grappes pourrissaient sur pied quand on s'avisait de les cueillir, et voilà que, préci-

sément, à la grande surprise des vendeurs, les grappes pourries donnèrent le vin le plus exquis. Depuis cette époque, on fait toujours la vendange le plus tard possible sur le Johannisberg, et l'on sépare soigneusement les grains trop mûrs de ceux qui ne le sont pas assez. Les grains légèrement pourris continuent à fournir le vin de première qualité, le vin dit de Potental, parce qu'il est réservé pour les caves des souverains. Sur les lieux mêmes une bouteille de vin de Potental coûte de 20 à 30 francs.

— Les vers suivants, que nous trouvons dans un vieux recueil, nous paraissent peindre assez fidèlement le plaisir de la chasse :

« Prendre bien de la peine,  
Se tuer, s'exténuer, se mettre hors d'haleine,  
Interrompre au matin un tranquille sommeil,  
Aller dans les forêts devancer le soleil,  
Fatiguer de ses cris les échos des montagnes,  
Passer en plein midi les guérets, les campagnes,  
Dans les plus creux vallons fondre en désespérés ;  
Percer rapidement les bois les plus serrés ;  
Ignorer où l'on va, n'avoir qu'un chien pour guide,  
Pour faire fuir un cerf qu'une feuille intimidé ;  
Manquer la bête enfin, après avoir couru,  
Et revenir bien tard, mouillé, las et recru,  
Estropié souvent : dites-moi, je vous prie,  
Cela ne vaut-il pas la peine qu'on en rie ? »

## Chronique Locale et de l'Ouest.

LA CHAPELLE DE L'ANCIEN HOTEL-DIEU (4).

IV.

Le projet d'une chapelle à construire pour le service de l'ancien Hôtel-Dieu remonte au commencement du siècle de Louis XV.

Un devis, accompagné d'un plan, portant la date du 29 février 1728, décrit ainsi la nouvelle entreprise :

*Il y aura sept arcades, savoir : trois de costé et faisant face au vestibule, une faisant face à la salle des hommes (salle Saint-Augustin) ; les trois autres dans ledit mur de refend, dont la grande servira de grille, et dans l'une des deux petites, il y aura un guichet servant à la communion.*

*De chaque côté de cette grille du milieu, des pilastres, base, chapiteaux, frise et corniche de l'ordre que l'on conviendra, aussi bien qu'à celles (arcades) du costé du vestibule, etc., etc.*

Cette description retrace assez fidèlement l'ensemble de notre chapelle (bien connue par la majeure partie des contemporains) pour nous permettre de suivre, sans autres détails, les particularités qui ont surgi de sa démolition.

Ce dernier travail a été commencé le 7 mars 1865, afin de déblayer le terrain destiné à l'assiette des services généraux du nouvel établissement hospitalier. Cette date, qui représente deux faits distincts, est bonne à

(1) Voir l'Echo des 22 juin, 15 juillet, 3 et 17 août.

taine, tantôt quelque patriote influent, décidaient souverainement des expéditions à faire, arrêtaient et fusillaient qui bon leur semblait : le salut de la patrie justifiait tout. Mais M. de Méral était trop ami de l'ordre légal pour imiter en cela ses voisins. D'un autre côté, il fallait reconnaître que, si on réglait les mouvements de troupe par délibération publique, les insurgés pourraient toujours être informés assez tôt pour échapper aux poursuites : il y avait donc quelque chose à faire. Quoi ? la municipalité devait en décider.

M. de Méral se hâta de convoquer ses collègues. Sept seulement répondirent à l'appel ; Froment avait donné sa démission. Leguilleux et un autre, voyant la majorité désormais acquise à leurs adversaires, refusaient d'autoriser par leur présence ce qui serait fait au conseil, enfin Gabory et Choleau venaient de partir pour un voyage dont ils n'avaient pas fait connaître le but.

Ainsi réduit de moitié, le conseil délibéra néanmoins et arrêta que, seul, il conserverait le droit d'autoriser les expéditions, mais que le capitaine, assisté de deux officiers ou sous-officiers, réglerait les détails de l'exécution. En ce qui concernait le présent, le conseil ordonnait que les rebelles qui,

sous la conduite du ci-devant d'Assilly, avaient pris part à une attaque à main armée contre la garde nationale, seraient recherchés, amenés à Craon, et punis selon les lois.

Au fond, cette mesure n'était pas très-menaçante : M. d'Assilly devait se tenir assez sur ses gardes désormais pour ne pas se laisser surprendre, et, quant aux autres, on pouvait bien en arrêter quelques-uns, mais il serait difficile de prouver leur première rébellion. M. de Méral était décidé à ne point prendre des apparences pour des preuves.

Cependant Mousseron n'en demandait pas davantage. Il se concerta immédiatement avec les plus entendus sur le fait de guerre, choisit cinquante hommes seulement, et, le jour suivant, au lever du soleil, partit à leur tête. Arrivé devant le château de la Forêt à huit heures du matin, et le trouvant complètement vide, il se rabattit sur les fermes du voisinage, fouilla tout le pays sans rencontrer la moindre résistance, et revint le soir avec une douzaine de fusils et sept prisonniers. Parmi ceux-ci, quatre avaient tenté de fuir nantis d'une arme accusatrice, les trois autres portaient des blessures reçues très-récemment, et dont ils n'avaient pu expliquer l'origine d'une manière satisfaisante.

enregistrer pour l'avenir de notre histoire municipale.

Constatons encore que l'entreprise proposée en 1728 rencontra une opposition assez vive de la part de quelques voisins pour que l'administration dût en appeler au jugement d'une assemblée générale des habitants.

Par une délibération du 7 mars 1729, cette assemblée approuva les devis et plans proposés, nonobstant toute opposition ; les opposants se fondaient, il faut le reconnaître, sur des considérations trop mesquines pour qu'on pût s'y arrêter. Chacun les comprendra sans qu'il soit besoin de les définir.

Il est désormais établi que la construction de la chapelle de l'ancien Hôtel-Dieu datait de 1729 ; racontons maintenant les faits qui ont accompagné sa démolition en 1865.

Le 16 mars dernier, les ouvriers maçons chargés d'abattre les murailles de cette chapelle remarquèrent, sur le premier rang intérieur des tuffeaux qui fermaient l'une des arcades, du côté du vestibule, une inscription en gros caractères majuscules, gravés dans la pierre et recouverts, pour une partie, par un badigeon de chaux.

Cette inscription, sur laquelle ils appelèrent notre attention, était ainsi conçue :

CY-GIST LE CORPS (les quatre mots suivants avaient été badigeonnés postérieurement) DE GILES DE TYR. Suivent les autres mots demeurés à découvert : A ÉTÉ LEVÉ LE 8 9BRE 1814. M. BOUGOUING. Plus loin, on lit : 1825. MICHEL. Puis encore : VISITÉ EN 1858 (1).

Ces différents noms désignent le même ouvrier maçon qui, en 1814 et en 1825, fut employé à la translation, puis à la réparation de la maçonnerie de l'emplacement où fut déposé, entre ces deux dates, un cercueil contenant un corps momifié, en parfait état de conservation, lequel était placé, d'abord, sous l'autel principal de la chapelle, disposé à cet effet en forme de tombeau.

L'ouvrier Bougouing avait pris sur lui, pour conserver une tradition que rien ne justifie, de désigner ce corps comme étant celui de *Giles de Tyr* ; il ne faut, certes, pas l'en blâmer ; mais une personne plus expérimentée et plus préoccupée surtout de la vérité historique a fait effacer ces mots de *Giles de Tyr*. Quelle qu'elle soit, cette personne a sagement pensé, car il s'agit ici d'un nom et d'une individualité trop intéressants pour qu'on puisse en accepter les restes douteux.

*Giles de Tyr*, on le sait, a été inhumé à Notre-Dame de Nantilly ; mais le corps dont il est question a-t-il été transféré des caveaux de Nantilly à l'Hôtel-Dieu ? Quand et pourquoi ? Nul document ne saurait éclairer ces points historiques. La visite savante de 1858 (2) n'a pu lever le doute qui enveloppe cette individualité. La seule pièce écrite qui ait trait à ce tombeau

(1) Ces pierres ont été mises en sûreté.

(2) Dom Chamard, bénédictin de Solesmes.

Ce coup de main fit beaucoup d'honneur à Mousseron, et lui donna envie de recommencer. Mais la seconde fois le succès ne fut pas le même ; les fusils avaient disparu, on ne ramena qu'un vieillard arrêté pour cris séditieux. Vérification faite, c'était un ancien soldat, tombé en enfance, et qui, à la vue des uniformes, criait invariablement : Vive le roi ! On le relâcha.

Pendant que le nouveau capitaine justifiait ainsi par son activité le vote qui l'avait porté à la tête de la garde nationale de Craon, le candidat battu poursuivait des visées plus hautes. Par un retour de fortune inespéré, au moment où, quittant la place publique après avoir entendu proclamer Mousseron, Choleau rentrait chez lui en compagnie de Gabory, tous deux tête basse, Froment se présenta inopinément à eux et demanda la faveur d'un entretien particulier. Le premier mouvement de Choleau fut de repousser un homme qui venait peut-être le narguer et jouir de sa déconfiture ; mais Gabory, connaissant mieux son monde, flaira quelque chose de bon, et se hâta d'accéder au désir du vaincu de la veille. — En commune disgrâce on s'aide parfois, sans pour cela cesser de se haïr.

« Or ça, qu'y a-t-il pour le service du citoyen

est un procès-verbal de 1712, que nous analyserons prochainement.

PAUL RATOUIS.

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* : M. Bourlon de Rouvre, préfet de la Loire-Inférieure, a voulu, avant de prendre possession de ses nouvelles fonctions, faire ses adieux à ses anciens collaborateurs et administrés. Voici en quels termes simples et touchants M. Bourlon de Rouvre exprime des sentiments de regrets, qui seront partagés par toute notre population, qui n'oubliera jamais avec quel dévouement, quelle intelligence et quelle loyauté ce haut fonctionnaire a rempli la noble et délicate mission que lui avait confiée l'Empereur :

« Messieurs,

» L'Empereur a daigné me confier l'administration du département de la Loire-Inférieure.

» Ce témoignage de la bienveillance de Sa Majesté me pénètre de gratitude, mais c'est avec un véritable serrement de cœur que je quitte l'Anjou, où j'ai reçu un si bon accueil, où je me suis efforcé de mériter l'estime de tous, et où j'espère avoir conquis l'affection du plus grand nombre.

» Je vous adresse mes adieux, mes chers collaborateurs et amis ; conservez, je vous prie, un bon souvenir de votre ancien préfet, qui vous était bien attaché, qui n'oubliera jamais votre affectueuse confiance, votre dévouement, et le concours si excellent que vous lui avez prêté pendant huit années.

» Je désire que MM. les maires veuillent bien être près de leurs administrés, les interprètes de mes sentiments de reconnaissance pour la constante bienveillance avec laquelle mes efforts, pour faire le bien dans ce beau et bon pays, ont été appréciés.

» Adieu, mes chers collaborateurs, recevez encore une fois l'assurance de mon bien sincère attachement et de mon dévouement.

» L. BOURLON DE ROUVRE,

» Nommé préfet de la Loire-Inférieure.

M. le Préfet de Maine-et-Loire est attendu demain vendredi à Angers ; selon les probabilités, M. Porriquet prendra possession de ses fonctions le jour de son arrivée, et recevra samedi les visites officielles.

Nous lisons dans le n° 83 du *Bulletin administratif du Ministère de l'Instruction publique* qui vient de paraître :

» Dans le département de Maine-et-Loire, M. Morillon, propriétaire à Montreuil-Bellay, et membre du conseil municipal de cette commune, a remis à M. le Préfet une somme de cinquante francs pour la création de trois prix qui seront distribués à la fin de l'année scolaire 1865-1866 et renouvelés en 1867, à

Froment ? dit Choleau d'un air maussade quand furent entrés chez lui.

— Mon Dieu ! peu de chose, si vous voulez ; pendant, j'aurais à vous signaler une fraude... hum !... assez... vous êtes les deux meilleurs patriotes de la ville, et plus en mesure que personne d'apprécier... de porter remède... si vous le jugez propos.

— Nous écoutons, dit Gabory.

— Eh bien, reprit Froment... je sais... je ne sais... je sais où sont cachés les deux prêtres... soumis.

— Bon ! deux coquins à dénicher, dit Choleau. Mais pourquoi tant de mystère et d'embarras ?

— Parce que le curieux de la chose est qu'ils se précèdent chez le maire.

— De par le diable ! s'écria Choleau, si c'est un courons-y.

— Mais attends donc ; dit Gabory, tu veux tous les jours galoper quand il faut aller le pas ; tu ressembles guère en cela au grand Fabius, patron.

« Voyons, citoyen Froment, est-ce parfaitement sûr ? »

Froment fit avec la tête un signe affirmatif.

suite d'un concours entre les élèves des écoles de garçons du canton de Montreuil-Bellay.

» Déjà, dans le même département, un honorable habitant du canton de Gennes, M. Giraud-Lesoud, avait mis à la disposition de l'administration une somme de cinquante francs pour un concours entre les élèves des écoles du canton. Ce concours, qui vient d'avoir lieu, a vivement stimulé les maîtres et les élèves. Les familles des élèves qui y ont pris part l'ont suivi avec un extrême intérêt.

» Nous voyons encore dans le même numéro du bulletin, qu'à la suite d'une délibération du conseil municipal de Tours, la gratuité absolue est désormais établie dans les écoles communales de cette ville; et qu'une décision semblable a été prise par le conseil municipal d'Amboise pour l'école primaire communale de garçons de cette ville.

» Enfin, une note présentée à M. le Ministre de l'Instruction publique sur les votes émis par les conseils généraux, dans leur session de 1865, en ce qui concerne la création à Cluny (Saône-et-Loire) d'une école normale d'enseignement spécial, note insérée dans le même numéro du bulletin, nous apprend que cinquante-trois conseils généraux ont inscrit à leur budget de l'année 1866 un crédit pour l'entretien d'une bourse départementale à cette école normale. Trois de ces départements ont voté chacun deux bourses; deux autres se montrent disposés à en voter trois; et la ville de Reims a voté une bourse et une demi-bourse. Troyes a voté une bourse. Dix-neuf conseils généraux ont motivé un ajournement sur le défaut de ressources disponibles; sept, parmi lesquels se trouve celui de Maine-et-Loire, ont ajourné leur vote jusqu'à l'organisation de l'école, deux départements, celui de la Loire et des Basses-Pyrénées, ont refusé purement et simplement; quatre, enfin, ont omis de statuer, ceux d'Ille-et-Vilaine, de l'Indre, de Lot-et-Garonne et de la Seine.

» L'époque de la session de ce dernier conseil général n'est point encore arrivée. »

Notre compatriote, M. Beulé, va partir ces jours-ci pour Rome. Le savant secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts écrit une *Histoire de l'art romain*. Dans un premier séjour dans la ville éternelle, il y a quinze ans, M. Beulé avait recueilli des documents pour la période de la République. Arrivé dans son travail à la limite de cette période, M. Beulé va étudier maintenant sur place les monuments de l'époque impériale.

L'éloge de Meyerbeer a été prononcé à l'Académie des beaux-arts par M. Beulé, secrétaire perpétuel. Ce discours sera un fleuron de plus à ajouter à la couronne littéraire de notre savant compatriote.

— Mais, continua Gabory, comment sait-on?...

— Là-dessus, dit Froment, je désire garder le silence.

— Ah! non, non, ce n'est pas possible, avant de pourvoir à une affaire aussi grave, il faut, tout au moins, des indices. Qui a vu ces prêtres?

— Ce n'est pas moi... mais un homme digne de foi m'a affirmé qu'au moment où la garde nationale allait les saisir au presbytère, ils ont été emmenés par la fille du citoyen Méral.

— Alors, quel est cet homme?

— Je lui avais promis le secret.

— Promettre le secret, s'écria Choleau, quand il s'agit d'un crime!

— Eh bien, c'est Leguilleux.

— Ah! ah! un autre de pincé. Vive la république! nous les prendrons tous d'un coup de filet.

— Doucement, ami Choleau, procédons avec prudence. Le citoyen Froment va nous faire une déclaration par écrit. »

Froment qui n'avait pas prévu cette formalité, se récria, pria et supplia, mais on lui fit entendre qu'un refus de sa part serait considéré comme une complicité. Force lui fut à la fin de s'exécuter. Il

On lit dans la *Gazette des Etrangers* :

« Avant-hier, lundi, à Ancenis, près Nantes, au lever du jour, a eu lieu dans une clairière, une rencontre des plus vives entre deux jeunes officiers, connus tous deux par leur bouillante ardeur et leur tempérament chevaleresque : M. de Fleurant (qui en est à sa trente-quatrième rencontre), et M. de Cadoudal (qui en est à sa vingt-troisième).

» Le combat, occasionné par une de ces querelles qui sont malheureusement quelquefois inévitables entre gens de cœur, s'est engagé avec une vigueur terrible, presque corps à corps, et aucun des adversaires ne voulait rompre d'une semelle.

» M. de Fleurant a reçu un coup qui l'eût tué s'il avait été fourni; mais la chemise seule fut traversée, et le fer ne fit qu'égratigner la chair. Au moment où on croyait le voir s'affaïsser, il porta une riposte qui atteignit à la main droite M. de Cadoudal. Celui-ci voulut néanmoins continuer le combat, mais on s'aperçut qu'il était dans l'impossibilité matérielle de tenir l'épée, ayant un doigt traversé et déchiré dans toute sa longueur. Le combat dut donc cesser, et les témoins eurent la satisfaction de voir les adversaires, amis intimes la veille, se serrer la main.

» Trois des témoins sont officiers français, et des plus distingués par la naissance et par la bravoure. Le quatrième est un gentleman havanais, qui doit, le mois prochain, nous dit-on, prendre du service en qualité de volontaire dans l'armée espagnole. C'est l'ainé d'une opulente famille étrangère, naturalisée à Paris, aussi bien par le faste de l'hospitalité qu'elle y a longtemps offerte à notre meilleur monde, que par son étroite parenté avec la plus haute aristocratie de France et d'Espagne. »

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

Si on en croit les correspondances d'Afrique, la situation de notre colonie serait des plus alarmantes.

On dit que Si-Lala et plusieurs autres chefs occupent tout le versant sud des montagnes du Tell, et que leurs troupes s'élèvent au nombre de 50,000 hommes.

Déjà Si-Hamed-ben-Hamza qui bloque tout le pays compris entre Sebdon et El-Gor, a attaqué plusieurs tribus, — entre autres les Beni-Slimil et les Angades, dont le kaïd a été fait prisonnier.

« Le sang, écrit le correspondant de l'*Opinion nationale*, a coulé à Sebdon, à El-Gor, aux sources de l'Isser, à celles de la Mekerra, à Dhaya, et même, dit-on, à Hacherou, lieu de sépulture de la famille d'Abd-el-Kader, à cinq lieues sud de Mascara; d'abord entre les tribus restées fidèles à notre drapeau et les

écrivit sous la dictée de Gabory, signa en tremblant, et se retira plus que jamais méprisé par ceux dont il avait espéré vainement gagner les bonnes grâces.

« Maintenant, dit Choleau, quand le dénonciateur fut parti, allons à la Commune faire maison nette.

— Ce n'est pas la marche à suivre, mon cher, dit l'avocat; nous ne sommes sûrs de rien; si le rapport de Froment se trouve faux, si la majorité du conseil nous échappe, si les prêtres ont déguerpi, si Méral trouve moyen de les faire évader avant qu'on ne soit là, toutes choses qui peuvent arriver, nous nous discréditons inutilement. D'ailleurs, aurions-nous la certitude qui nous manque sur ces différents points, que ce serait encore malavisé à nous de saisir le conseil de cette affaire. Quel rôle y jouerons-nous? Celui de vertueux citoyens mus uniquement par le désir de faire exécuter la loi?... Laissons ça aux imbéciles.

— Enfin, reprit Choleau, il faut pourtant profiter de l'occasion.

— Précisément, si nous nous adressons à la Commune, c'est le conseil qui ordonnera, c'est Mousseron qui exécutera : à eux, l'honneur et l'avantage. Pour profiter de l'occasion, comme tu dis très-bien,

bandes des insurgés qui venaient les *razzier*, puis entre nos troupes et les têtes de colonne de l'ennemi. »

Il paraît que le marabout Mouley-Kersaz de la frontière du Maroc aurait fourni ces nombreux contingents à Si-Hamed-ben-Hamza.

Ce marabout, qui prend le titre d'*empereur* de Kersoz, est le chef d'une puissante famille religieuse établie dans l'oasis de Tebedet, entre le Touat indépendant et l'oasis marocaine du Tafilet.

Toutes les tribus indépendantes de la frontière marocaine, notamment la confédération des Zegdou, ne connaissent d'autre autorité que celle de cette famille.

Depuis longtemps la cruauté des Zegdou est proverbiale en Algérie. On ne les désigne que par le nom de *barbares*.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

VILLE DE SAUMUR.

## ADJUDICATION

des

### FOURNITURES DE BOIS

(Cotrets et gros bois),

A faire, tant au Bureau de Bienfaisance de la ville de Saumur qu'aux différents établissements municipaux.

Le mercredi 29 novembre 1865, il sera procédé, dans la salle de l'Hôtel-de-Ville de Saumur, à une heure après midi, à deux adjudications spéciales, sur soumissions cachetées, des fournitures à faire pendant cinq années, au Bureau de Bienfaisance de cette ville et aux divers établissements municipaux.

Ces fournitures feront l'objet de deux adjudications distinctes, pour lesquelles deux soumissions seront obligatoires.

La première adjudication concernera les cotrets à fournir au Bureau de Bienfaisance.

La quantité en est approximativement fixée à sept mille par année.

La seconde adjudication concernera les fournitures à faire aux établissements municipaux.

Elle s'appliquera : 1° aux cotrets, dont la quantité est évaluée approximativement à mille; 2° au gros bois, fourniture approximativement fixée, par année, à quatre cent cinquante quintaux métriques (45,000 kilogrammes).

Pour être admis à concourir à ces deux adjudications, chaque concurrent devra fournir, sur une feuille de papier timbré, un certificat de moralité, n'ayant pas plus de trois mois de date, délivré par le maire de la commune de sa résidence.

Les adjudications ne seront valables qu'autant que le prix indiqué dans les soumissions

c'est au Département que nous devons aller. Là, on nous donnera une mission. Dès lors, indépendants du maire et du conseil, que la dénonciation de Froment soit vraie ou fautive, il importera bien peu; à défaut de prêtres, nous arrêterons des suspects, et nous mènerons les affaires si bon train, qu'au bout de huit jours tu seras maire de Craon.

— Et toi?

— Eh bien, moi, je me serai fait connaître du Directoire, de cette mission-là je passerai peut-être à une autre.

— Au fait, mon cher Gabory, ton plan est le meilleur; partons! »

Ils partirent, en effet, mais ils n'étaient pas seuls en campagne. Leguilleux, brave homme qui de temps en temps fêtait la bouteille plus que de raison, se trouvant sous l'influence d'une libation trop copieuse lorsqu'il apprit la double démission de Froment, et interprétant cet acte dans le sens d'une protestation contre les patriotes, avait eu le malheur de livrer son secret au démissionnaire.

Les fumées du vin dissipées, il comprit sa faute, et, ne sachant comment la réparer, courut prévenir mademoiselle de Méral.

(La suite au prochain numéro.)

sera inférieur à celui fixé dans le pli scellé déposé sur le bureau avant l'ouverture de la séance.

Un seul certificat de moralité suffira, il devra être placé dans une enveloppe spéciale et cachetée, qui portera pour suscription le mot *certificat*.

Il sera facultatif aux concurrents de soumissionner, selon leur gré, pour l'une ou l'autre des fournitures à effectuer, ou pour les deux si bon leur semble. Dans ce dernier cas, il devra être établi sur timbre une soumission séparée pour chaque adjudication. Cette soumission devra être renfermée dans une enveloppe spéciale cachetée, et porter pour suscription le mot *soumission*.

Le certificat et la soumission seront renfermés dans une enveloppe commune portant pour titre les mots : *Soumission pour la fourniture de bois à faire aux établissements municipaux*, ou bien : *soumission pour la fourniture de cotrets à faire au Bureau de Bienfaisance*.

Dans le cas où la même personne soumissionnerait pour les deux fournitures, les soumissions devraient être dans deux enveloppes séparées.

Les concurrents pourront prendre, au Secrétariat de la Mairie de Saumur, connaissance des deux cahiers de charges, tous les jours, de onze heures à trois heures (fêtes et dimanches exceptés).

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 25 octobre 1865.

Le Maire,  
CHEDEAU, adj.

MODÈLE DE LA SOUMISSION  
Concernant le Bureau de Bienfaisance.

Je soussigné (nom, prénoms, profession et demeure), faisant élection de domicile à Saumur, après avoir pris connaissance du cahier des charges relatif à la fourniture des cotrets à faire au Bureau de Bienfaisance, m'engage à exécuter cette fourniture au prix de (indiquer le prix en toutes lettres, en francs et centimes, sans fraction de centime) le cent.

Saumur, le 1865.  
(Signature.)

MODÈLE DE LA SOUMISSION  
Concernant la fourniture de la ville.

Je soussigné (nom, prénoms, profession et demeure), faisant élection de domicile à Saumur, après avoir pris connaissance du cahier des charges relatif à la fourniture des cotrets et gros bois à faire aux divers établissements communaux, m'engage à exécuter cette fourniture au prix de (indiquer le prix en toutes lettres, en francs et centimes, sans fraction de centime), le cent, pour les cotrets; et à celui de (même remarque que ci-dessus) le quintal métrique de rondins.

Saumur, le 1865.  
(505) (Signature.)

ETAT-CIVIL du 1<sup>er</sup> au 15 octobre 1865.

NAISSANCES. — 2, Julien-Augustin Robin, rue du Champ-de-Foire; — Ludovic Méchin, rue de Fenet; — Victor Savigné, rue des Capucins; — Mathilde Fresneau, rue des Capucins; — Charles-Auguste Neveu, rue du Portail-Louis; — 4, Georges-Joseph Peigné, rue Royale; — 5, Emile-René Abellard, rue de la Grise; — 12, Alphonse Barthélemy, rue de l'Arsenal; — 13, Robert-Marie Barbey, rue St-Jean; — Remy-Auguste-Marie Dolivet, rue de la Visitation; — 14, Emélie Guillot, rue du Marché-Noir; — Paul-Alexandre Millerand, rue de la Visitation.

MARIAGES. — 9, Jean-Michel-Edmond Marchand, négociant, de Tours, et Marie-Louise Niesson, sans profession, de Saumur; — Paul Papin, commis-voyageur, et Sophie-Adrienne Leroy, sans profession, tous deux de Saumur; — 10, Henri-Armand Darnaud, voyageur de commerce, et Marie-Louise Yvon, sans profession, tous deux de

Saumur; — Marie-Henri Favreau, menuisier, et Anne Maudoux, couturière, tous deux de Saumur.

**DÉCÈS.** — 4, Renée Girard, 71 ans, épouse Pierre Bibard, rue de la Visitation; — 5, Pierre Froger, charron, 50 ans, à l'Hospice; — Pierre Vata, négociant, 59 ans, quai de

Limoges; — Jean Levesque, 52 ans, marchand de faïence, à l'Hospice; — 6, Françoise Ceppe, 15 jours, rue de Notre-Dame; — 7, René Lambert, 56 ans, journalier, à l'Hospice; — Marie-Nicole Goebel, 78 ans, sans profession, V° Jean-Henri Willemin, rue Beaurepaire; — 8, René Besnard, 69 ans,

cordonnier, carrefour Dacier; — Jules-Paul Trotin, 7 mois, rue St-Nicolas; — 10, Louis Valteau, 10 ans, rue du Pressoir-St-Antoine; — 11, Camille Letourneau, 1 mois, rue St-Nicolas; — Marie-Joséphine Michelin, 11 ans, route de Varrains; — 12, Louis Goizet, 49 ans, menuisier, rue du Champ-de-Foire; —

Etienne Fouchard, 38 ans, gendarme, rue du Petit-Pré; — Lucien-Ludovic Valteau, 15 ans, rue du Pressoir-St-Antoine; — 15, Anne-Henriette Beatrix, 25 ans, épouse Nicolas D'hotel, rue du Portail-Louis.

P. GODET, propriétaire-gérant.

## JOURNAL DES DEMOISELLES (53<sup>e</sup> Année)

Le JOURNAL DES DEMOISELLES paraît le 1<sup>er</sup> de chaque mois, par livraison de 52 pages, avec Planches de Patrons: Robes, Manteaux, Lingerie, Broderies, Tapisseries, Cartonnages. — 18 Gravures de Modes. — Gravures artistiques. — Fac-simile d'Aquarelles. — Musique.

Paris: 10 francs. — Départements: 12 francs.

### TROIS ÉDITIONS BI-MENSUELLES

Paraissant en deux fois, le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois. — Première avec grand Patron, imprimé recto et verso:

Paris: 15 francs. — Départements: 18 francs.

Deuxième avec 50 Gravures — total 42 par an — et 8 pages de Modes par mois:

Paris: 16 francs. — Départements: 18 francs.

Troisième avec les Patrons et les Suppléments de Modes, des deux autres Éditions:

Paris: 20 francs. — Départements: 24 francs.

Les Abonnements ne se font que pour l'année entière et datent du 1<sup>er</sup> janvier.

On s'abonne à l'un ou à l'autre des deux journaux en envoyant un mandat de poste ou une valeur timbrée, à vue, sur Paris, à l'ordre de la Directrice du Journal.

A Paris, 1, Boulevard des Italiens, même Administration que LE PETIT COURRIER DES DAMES, Journal des Modes (44<sup>e</sup> année).

## LA POUPEE MODÈLE

### Journal des Petites Filles

DEUXIÈME ANNÉE.

La POUPEE MODÈLE paraît le 15 de chaque mois, en une livraison de 24 pages de texte, — contenant de petits Contes moraux, — Conseils aux petites Filles, — Gravures de Modes d'Enfants et de Poupées, — Travaux d'aiguille et de tapisseries faciles à exécuter, etc., — Images coloriées, Surprises, Feuilles à découper, etc. — Cartonnages, — Joujoux, — Petit Théâtre, — Musique, etc.

Paris: 6 francs. — Départements: 7 francs 50 cent.

La collection entière de la 1<sup>re</sup> année forme un beau volume in-8. — Même prix que l'abonnement. — Les abonnements ne se font que pour l'année entière et datent du mois de novembre.

Etude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

### A VENDRE

à l'amiable et par lots.

#### UNE PETITE PROPRIÉTÉ

Située dans l'île d'Offard, près le Marronnier, ville de Saumur, composée de maison comprenant 2 chambres basse et haute, d'un pavillon et d'un jardin, d'une contenance de 80 ares environ, parfaitement affrui, joignant la Loire et MM. Fouque, et Lambert.

S'adresser à M. BRETONNEAU, maire de Vernou en Gâtines, qui se trouvera à l'hôtel du Grand-Turc, sur les Ponts, le samedi 4 novembre prochain et les deux jours suivants.

Etude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

### VENTE MOBILIÈRE

APRÈS FAILLITE.

Le dimanche 5 novembre 1865, à une heure, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Henri Plé, commissaire-priseur, chez le sieur Ferchaud, aubergiste et cordonnier, à Vibiers, à la vente publique aux enchères du mobilier et du matériel dépendant de sa faillite, à la requête de M. Kerneis, syndic de ladite faillite.

Il sera vendu:

Lits, couvertures, couvertures, rideaux, draps, effets, armoires, tables, chaises, tabourets, quantité de tasses et verres, vins en barriques et en bouteilles, liqueurs, eau-de-vie, bouteilles et fûts vides, vinaigre, batterie de cuisine, cuir, souliers, formes, etc.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

### VENTE

AUX ENCHÈRES,

Autorisée par jugement du Tribunal de commerce de Saumur,

Pour cessation de commerce, dans le magasin de M. CHAUDET, carrossier à Saumur, rue Royale,

Le mardi 7 novembre 1865, à midi et jours suivants,

Par le ministère de M<sup>e</sup> Henri Plé, commissaire-priseur.

Il sera vendu:

Voitures, tilburys, harnais, couvertures, malles de voyage, lanternes, fouets et quantité d'autres objets de carrosserie;

Mobilier: Lits, couvertures, fauteuils, chaises garnies, guéridon, bureau, table à ouvrage et autres, pendule, glaces, tableaux, beau fourneau, etc.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

### A VENDRE

MAISON ET JARDIN

Rue des Potiers, dépendant de la succession de M. Gustave SVANBERG, architecte. S'adresser audit notaire. (394)

### A VENDRE

OU A LOUER

Avec ou sans caves, Pour entrer en jouissance de suite, GRANDE ET BELLE MAISON DE COMMERCE, Anciennement occupée par M. Victor MORIN, quai de Limoges.

Il y a DEUX CAVES, qui peuvent contenir 200 pièces de vin, plus TROIS CAVEAUX. S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

POUR 5 FRANCS ON DONNE une boîte de papier à lettres, premier choix, timbré en couleur, et un cent d'enveloppes, A la LIBRAIRIE-PAPETERIE GRASSET, rue Saint-Jean, 1. (402)

## ETABLISSEMENT DES EAUX MINÉRALES

Saison ouverte du 15 JUIN au 1<sup>er</sup> OCTOBRE de JOANNETTE BAINS ET DOUCHES. Grand Hôtel. Établissement hydrothérapique.

Appartement et Pension à 7 et 5 fr. par jour.

EXPORTATION en bouteilles des EAUX ferro-alcalines et alcalines, LIMPIDITÉ GARANTIE.

LIMONADES ferro-alcalines et alcalines. Les Eaux ferro-alcalines remplacent avantageusement celles de SPA, et les alcalines celles de SELTZ.

S'adresser, pour les demandes et les prix, à la Direction générale de JOANNETTE, commune de MARTIGNÉ-BRIAND. Chaque bouteille porte sur la bande de zinc Martigné et le cachet de l'administration sur l'étiquette.

Dépositaire à Saumur: M. BOISSEAU-JAMAIN, rue Royale.

## LA VILLE DE SAUMUR,

### Son Budget,

## SES TRAVAUX, SES EMPRUNTS,

Par le D<sup>r</sup> BINEAU, Membre du Conseil municipal. PRIX: 4 FRANCS.

A Saumur, chez M. JAVAUD, libraire, et au bureau du journal.

### A LOUER

Présentement,

Une MAISON, située à Saumur, carrefour Cendrière, n° 6, composée de: au rez-de-chaussée, sur la rue un magasin, derrière une cuisine; petite cour avec latrines; au 1<sup>er</sup> étage, deux chambres, dont une sur la rue; au 2<sup>e</sup> étage, une chambre et un grenier; cave et caveau sous le magasin. S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, rue Cendrière n° 8.

### AVIS

M. BONTEMPS-ROCHAT, ancien quincaillier à Saumur, a l'honneur de prévenir les personnes qui ont bien voulu l'honorer de leur confiance qu'il a confié exclusivement à M. GUÉRIN, ancien huissier à Saumur, la liquidation de sa maison de commerce. (502)

### DESCOTIS

Rue de l'Ancienne-Gare, maison de M. Léger.

CONFECTION D'ADRESSES A LA MAIN, pour la France et l'étranger; pliage et mise sous bande des prospectus. — A PRIX MODÉRÉS.

## Vient de paraître:

# HISTOIRES

DU

# VIEUX TEMPS

EXTRAITS DU MANUSCRIT DE L'ÉCUYER LOYS DE CUSSIÈRE, Gentilhomme angevin.

Revus et publiés par son petit-neveu, Le Chevalier DE GLOUVET.

Un fort volume in-18 jésus de plus de 600 pages.

PRIX: 4 francs.

En vente à Saumur: Chez P. GODET, imprimeur-libraire; GRASSET, libraire; JAVAUD, libraire.

RENTES ET ACTIONS	BOURSE DU 31 OCTOBRE.			BOURSE DU 30 OCTOBRE.			
	au comptant.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	68	»	»	17	68	17	»
4 1/2 pour cent 1852.	96	90	»	40	96	70	»
Obligations du Trésor.	458	75	»	1 25	460	»	»
Banque de France.	3665	»	»	10	3675	»	15
Crédit Foncier (estamp.)	1320	»	»	»	1320	»	»
Crédit Foncier colonial.	610	»	»	»	610	»	»
Crédit Agricole.	642	50	»	2 50	645	»	2 50
Crédit industriel.	705	»	»	»	705	»	»
Crédit Mobilier.	870	»	»	18 75	888	75	1 25
Comptoir d'esc. de Paris.	995	»	»	»	995	»	»
Orléans (estampillé).	810	25	1 25	»	815	»	2 50
Orléans, nouveau.	»	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes).	1091	25	1 25	»	1090	»	»
Est.	530	»	»	2 50	532	50	1 25
Paris-Lyon-Méditerranée.	840	»	»	5	845	»	5
Lyon nouveau.	»	»	»	»	»	»	»
Midi.	560	»	2 50	»	557	50	3 75
Ouest.	530	»	»	2 50	532	50	3 75
C <sup>e</sup> Parisienne du Gaz.	1690	»	»	»	1690	»	2 50
Canal de Suez.	425	»	5	»	420	»	1 25
Transatlantiques.	537	50	»	»	537	50	2 50
Emprunt italien 5 0/0.	65	25	»	20	65	45	»
Autrichiens.	400	»	5	»	395	»	1 25
Sud-Autrich.-Lombards.	427	50	1 25	»	426	25	6 25
Victor-Emmanuel.	222	50	»	2 50	225	»	2 50
Romains.	173	75	»	6 25	180	»	15
Crédit Mobilier Espagnol.	402	50	»	7 50	500	»	3 75
Saragosse.	260	»	»	»	260	»	15
Séville-Xérès-Séville.	51	»	»	»	51	»	»
Nord-Espagne.	195	»	»	2 50	197	50	2 50
Compagnie immobilière.	540	»	»	6 25	546	25	5

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	309	75	»	»	25	310	»	»
Orléans.	304	»	»	25	»	303	75	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	303	25	»	»	»	303	25	»
Ouest.	301	25	»	»	»	301	25	»
Midi.	301	25	»	50	»	300	75	»
Est.	303	75	»	»	»	303	75	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.